



Rapport d'activité 2025

Contrôle des finances de la Ville de
Lausanne

Destinataire

Municipalité

Contact

Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL)
Avenue Jean-Jacques Mercier 1
Case postale 6904
1001 Lausanne

cfl@lausanne.ch
web.lausanne.ch/cfl

Avant-propos du Chef de service

L'année 2025 a été marquée par l'introduction d'un nouveau système de suivi des recommandations émises par notre service. Cet outil a considérablement facilité et accéléré cet exercice, réalisé à deux reprises par année, et a reçu un retour positif de la part des auditées.

Le plan d'audit interne a été réalisé dans sa quasi-totalité, à l'exception de deux audits reportés en 2026 pour des raisons indépendantes de la volonté du CFL. Malgré ce report, 12 rapports ont été émis, témoignant notre capacité à maintenir un rythme soutenu tout en maintenant une qualité constante dans nos travaux.

L'année écoulée a également été caractérisée par une stabilité bienvenue au sein de l'équipe, après plusieurs années de changements. Par ailleurs, l'un de nos collaborateurs a obtenu en 2025 la certification « Certified Internal Auditor (CIA) », référence internationale en matière d'audit interne.

Parallèlement, nous avons poursuivi nos efforts en faveur du renforcement de la qualité de nos audits. Dans le prolongement de l'introduction des nouvelles normes d'audit interne — le Cadre de référence international des pratiques professionnelles (CRIPP) —, nous avons procédé à la refonte complète de notre manuel d'audit interne ainsi que de notre guide méthodologique.

Je tiens à adresser mes remerciements à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du CFL pour leur engagement sans faille, ainsi qu'aux autorités municipales et aux entités auditées pour la qualité du dialogue, leur coopération et leur confiance. Ensemble, nous contribuons à renforcer la transparence et la performance de l'administration publique lausannoise.

Yves Tritten

Chef de service du Contrôle des finances

1 Révision des comptes communaux de la Ville

Le CFL est agréé par l'Autorité de surveillance des réviseurs (ASR) en tant qu'expert-réviseur, conformément à la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance de la révision (LSR). Cet agrément, renouvelé avec succès en 2024, est valable pour cinq ans.

En plus de l'agrément du CFL, les agréments des collaboratrices et collaborateurs (personnes physiques) et en particulier l'agrément d'expert-réviseur sont un enjeu important du service car ils garantissent :

- Le respect des missions d'audit dévolues au CFL ;
- Le droit de signer le rapport d'audit des comptes communaux ;
- L'agrément du CFL en tant qu'entreprise de révision

Les types d'agrément au sein du service sont les suivants :

Types d'agréments	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Experts-réviseurs	5	5
Réviseurs	0	0

Conformément à la mission mentionnée ci-dessus, le CFL a procédé en 2025, en tant qu'organe de révision, à l'audit des comptes communaux de la Ville de Lausanne pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 et en a recommandé l'adoption pour le conseil communal dans son rapport du 30 avril 2025¹. Conformément à la directive, Le CFL a également émis un rapport à l'attention de la Municipalité.

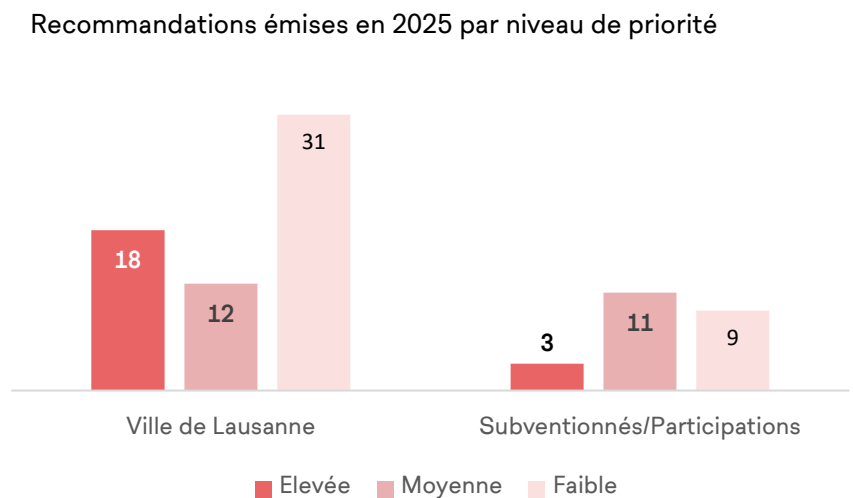
¹ <https://www.lausanne.ch/dam/jcr:702d95aa-53c6-47bc-a469-cc3006a9c500/Compte-communaux-2024-Ville-de-Lausanne-Rapport-auditeur-independant.pdf>

2 Audit interne

Les audits internes réalisés par le CFL suivent les *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*, telles qu'é émises par l'Institute of Internal Auditors (IIA). Ces normes garantissent une approche systématique et rigoureuse dans l'évaluation des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle.

2.1 Recommandations émises en 2025

En 2025, le CFL a publié 12 rapports d'audit interne contenant 84 recommandations. Le taux d'acceptation de ces dernières s'élève à 98%. Le graphique ci-contre présente la répartition des recommandations en fonction du niveau de risque ou de priorité évalué par le CFL.



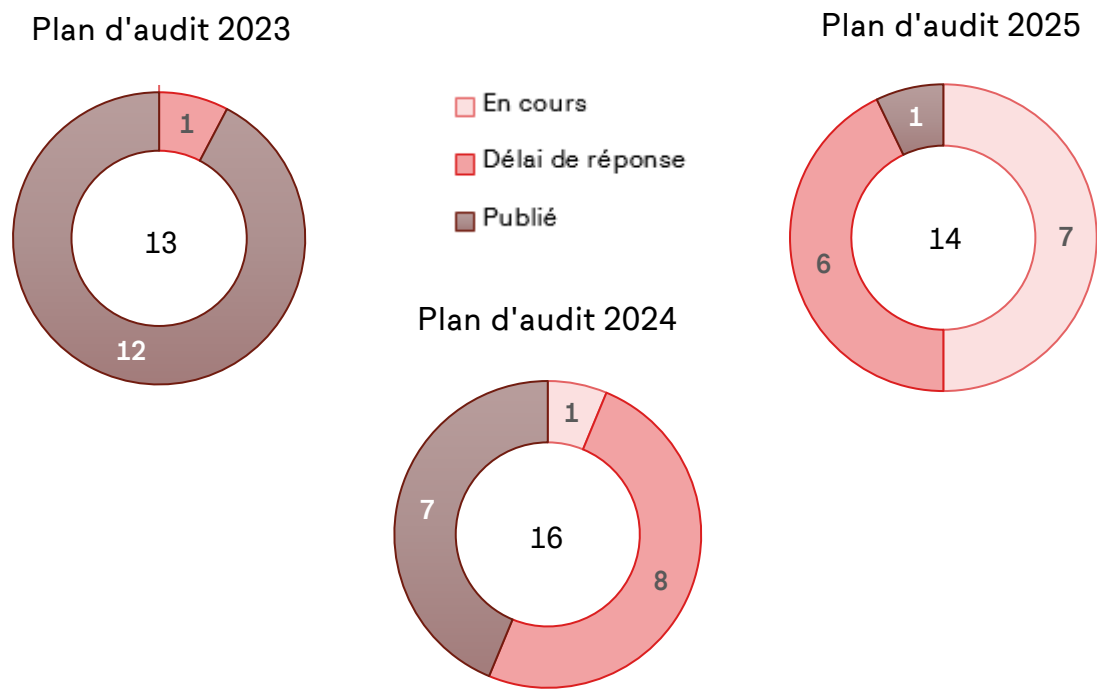
Sous réserve des dispositions de l'art. 16 LInfo, les rapports d'audit interne sont rendus publics et sont disponibles sur la page internet du CFL (<https://www.lausanne.ch/cfl>). L'annexe I présente la liste des rapports d'audit interne publiés en 2025.

2.2 Plan d'audit interne annuel

Chaque année, le CFL élabore un plan d'audit interne en s'appuyant sur ses propres analyses de risques, tout en tenant compte des propositions éventuelles de la Municipalité, des directions et des services. Ce plan est ensuite présenté au Comité d'audit, qui en évalue le bien-fondé et la pertinence au regard des enjeux de l'administration communale. Une fois validé d'un commun accord entre le Comité d'audit et le CFL, le plan est transmis pour information à la Municipalité ainsi qu'aux Commissions des finances et de gestion du Conseil communal. Si nécessaire, le plan peut être ajusté en cours d'année pour tenir compte des urgences ou des priorités évolutives.

Les graphiques ci-dessous présentent l'état d'avancement des plans d'audit de 2023 à 2025. Les plans d'audit des années antérieures ayant été totalement mis en œuvre et publiés.

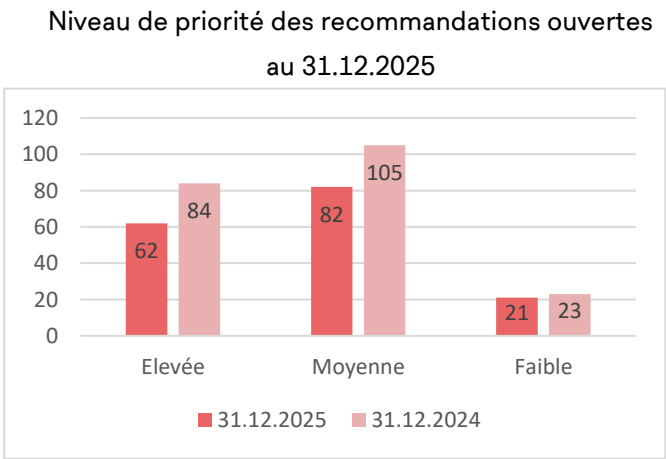
Le statut « en cours » signifie que l'audit est dans sa phase d'exécution, ou que le rapport d'audit a été présenté à l'audité, mais que le projet n'est pas définitif. Les rapports en statut « délai de réponse » sont en attente du retour de la prise de position de l'audité sur les recommandations. Conformément à l'art. 18 al. 2 let d de la Directive, les audités disposent d'un délai de 60 jours ouvrés.



2.3 Suivi des recommandations

Le CFL suit les recommandations issues des audits internes durant 3 ans. A l'échéance de ce délai, les recommandations sont soumises au Comité d'audit qui statue sur le maintien ou l'abandon du suivi.

Au 31 décembre 2025, le CFL suit 34 rapports comportant un total de 365 recommandations. 21 recommandations ont été clôturées au cours de l'année écoulée. Le graphique ci-contre présente la répartition des 165 recommandations encore ouvertes au 31 décembre 2025 en fonction du niveau de risque ou de priorité évalué par le CFL.



3 Ressources et gouvernance du CFL

3.1 Rôle et missions du CFL

Le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) est l'organe supérieur de la Ville de Lausanne en matière de surveillance financière et de gestion. Il veille au respect des principes de conformité et de performance, notamment en termes d'économie, d'efficacité et d'efficacités.

Les missions du CFL sont définies à l'article 2 de la Directive municipale sur le CFL² (ci-après « la Directive ») et couvrent trois domaines principaux :

- **Audit externe (révision des comptes) :** Le CFL procède à la révision des comptes annuels de la Ville de Lausanne conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), aux directives de révision cantonales et à la recommandation d'audit suisse 60 (RA 60). Le CFL peut également effectuer des
- **Audit interne :** Le CFL réalise des audits internes au sein des directions, services et organismes rattachés à l'administration communale, ainsi que des entités de droit public ou privé bénéficiant de subventions ou dans lesquelles la Ville détient un intérêt prépondérant
- **Rôle consultatif :** Le CFL joue un rôle consultatif dans l'élaboration de règlements et de directives internes liés à la comptabilité ou au système de contrôle interne.

Le CFL exerce ses missions en toute indépendance et autonomie. La Directive garantit l'accès à toutes les informations nécessaires ainsi que la possibilité de communiquer directement avec les instances de gouvernance de la Ville.

3.2 Normes professionnelles

Les travaux du CFL sont conduits en conformité avec les normes suivantes :

- Normes internationales d'audit interne
- Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH)
- Norme suisse relative au contrôle restreint (NCR)

² <https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=56&kind=recueil>

Le CFL est membre d'EXPERTsuisse (association suisse des experts en audit, fiscalité et fiduciaire) et de l'Association Suisse d'Audit Interne (ASAI). Ces affiliations lui permettent de bénéficier des dernières évolutions normatives et de s'inscrire dans une communauté professionnelle active.

3.3 Personnel et compétences

Le CFL compte huit collaboratrices et collaborateurs aux compétences variées et complémentaires. L'effectif est resté stable pour l'ensemble de l'année 2025.

Fonction	31.12.2025 (personnes)	31.12.2025 (ept*)	31.12.2024 (personnes)	31.12.2024 (ept*)
Chef de service	1	1	1	1
Adjoint au chef de service	1	0.95	1	0.95
Auditeurs·trices experts	6	5.5	6	5.5
Total	8	7.45	8	7.45

* Equivalents plein temps

La qualification du personnel est un enjeu central pour la qualité des travaux du CFL et le maintien de l'agrément de révision. Le tableau suivant présente la situation au 31 décembre 2025 :

Certification / Formation	31.12.2025	31.12.2024
Experts-comptables diplômés	5	5
Certified Internal Auditor (CIA®)	2	1
Certified Information System Auditor (CISA®)	1	1
Autres formations universitaires	0	1

Conformément à la volonté du service de promouvoir la formation continue, un de ses membres a obtenu en 2025 la certification CIA®. Conformément à la politique du service, chaque collaborateur ou collaboratrice consacre un minimum de 4 jours par an à la mise à jour de ses compétences.

Par ailleurs deux collaboratrices et collaborateurs ont animé une formation sur le thème de l'analyse de données dans le cadre du séminaire de formation annuel de la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins.

De plus, désireux de participer à la formation des étudiants et à la promotion de la profession et de l'administration communale, le service a accueilli et encadré une stagiaire pour la quatrième fois en 2025 dans le cadre d'un rapprochement avec HEC/ Unil.

3.4 Répartition des heures de travail

Le suivi des heures effectuées par mission constitue un outil de pilotage essentiel pour le CFL. Il permet notamment de s'assurer de la réalisation des audits dans les délais estimés et d'identifier les leviers d'améliorations. L'activité du CFL est quasiment entièrement dévolue à la révision des comptes communaux et aux audits internes. Les heures non affectées directement aux mandats sont destinées à l'amélioration continue ainsi qu'aux projets internes et formations.

Répartitions des heures par activités	2025	2024
Audits internes	6'006	6'090
Audit des comptes communaux	5'528	4'730
Autres mandats NA-CH/NCR*	209	356
Autres (formations, administration, etc.)	2'130	2'220
Total	13'874	13'396
Temps réglementaire théorique (y.c. vacances)	15'494	15'808

*Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) / Norme suisse relative au contrôle restreint (NCR)

3.5 Budget du service

Le budget du CFL est élaboré conformément aux directives budgétaires transmises par le Service des finances. En 2025, les charges salariales constituent, comme les années précédentes, le poste prépondérant des dépenses totales et représentent 93 % des dépenses totales (CHF 1,4 million). Le reste du budget couvre principalement le loyer, et les honoraires de l'expert mandaté pour la revue qualité de l'audit des comptes communaux.

Annexe I – Rapports d’audit interne publiés en 2025

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

	N° de rapport
Rétrocessions des jetons de présence des membres de la Municipalité et de l’administration 2023	<u>64009/23</u>

Entités subventionnées/participations

Beaulieu SA	<u>2023/03</u>
-------------	--------------------------------

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE L’ÉCONOMIE

Processus de perception de l’impôt sur les divertissements	<u>2022/01</u>
Service du contrôle des habitants	<u>2024/12</u>

DIRECTION DU SPORT ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Aucun audit publié pour cette direction en 2025	
---	--

DIRECTION DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ARCHITECTURE

Rationalisation des ressources (IT)

[2022/11](#)

Entités subventionnées/participations

SILL Société Immobilière Lausannoise pour le Logement SA

[2025/02](#)

DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DES QUARTIERS

Gestion du service de santé et prévention

[2023/07](#)

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA MOBILITÉ

Coordination des chantiers sur la voie publique

[2023/09](#)

Analyse de l'indexation des revenus au sein de la Ville

[2023/12](#)

DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

Gestion des instruments dérivés liés à l'achat d'énergie
--

<u>2024/09</u>

Entités subventionnées/participations

LFO SA

<u>2024/02</u>

Geool SA

<u>2024/07</u>
